

LAFFAUX



Informations aux habitants

ELECTION MUNICIPALE DU 27 Mai 2020

Le 27 mai a eu lieu l'installation du conseil municipal et l'élection du Maire et de ses Adjoints.

Il a été nommé :

- M GOIN Christophe, Maire, - M ORLAK Éric, 1^{er} Adjoint, - M OROY Jean-Michel 2^{ème} Adjoint et M LETRILLART François 3^{ème} Adjoint,

FETE DES MERES - REPAS DU 14 JUILLET

L'état d'urgence sanitaire étant toujours en vigueur jusqu'au 10 juillet 2020, les distanciations sociales et les gestes barrières sont toujours de mise.

Le COVID-19 est toujours présent et Il n'y a rien de plus important que la sécurité des personnes, des habitants, c'est pour cela que ces deux manifestations n'auront pas lieu cette année, elles n'en seront que meilleures l'année prochaine.

L'APPEL DU 18 JUIN

La cérémonie se déroulera dans la limite de 10 personnes du conseil municipal, dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières. Le message prononcé lors de la cérémonie sera également diffusé sur le site internet et les réseaux sociaux des services de l'État dans l'Aisne.

LAFFAUX



Informations aux habitants

Déchetteries

Mesdames, Messieurs,

L'enquête dotation pour les bacs ordures ménagères aura lieu entre le 20 juillet et le 13 octobre sur l'ensemble du territoire. Chaque administré recevra à partir du lundi 22 juin, un journal d'information sur la dotation et la redevance incitative.

Depuis le lundi 15 juin les déchetteries sont de nouveau accessibles sans réservation aux jours et horaires habituels.

Les déchetteries du Val de l'Aisne



Les déchetteries de Presles-et-Boves et de Braine sont accessibles uniquement aux particuliers résidant sur le Val de l'Aisne.

L'apport de déchets est limité à 2m³ par semaine.

Déchets acceptés



Les déchetteries de Grand Soissons Agglomération

Les déchetteries de **Villeneuve-Saint-Germain** et de **Mercin-et-Vaux** sont accessibles aux particuliers résidant à Allemant, Braye, Bucy-le-Long, Clamecy, Laffaux, Margival, Nanteuil-la-Fosse, Neuville-sur-Margival, Terny-Sorny et Vuillery.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8h à 18h15.

Fermée dimanche et jours fériés.

Depuis le 2 novembre 2019, l'accès aux déchèteries de Grand Soissons Agglomération n'est plus autorisé sans badge.

Pour refaire une demande de badge, rendez-vous sur le site : <https://www.soissons-francedecheterie.fr/FR/>

DEMANDE de BADGE d'accès aux déchèteries
de l'AGGLOMERATION du GRAND SOISSONS

Déchets acceptés, rendez-vous sur le site :

<http://agglo.grandsoissons.com/publications-131/guide-du-tri-922.html?cHash=1d285432d14230b6b78e7f2494c5b892>



LAFFAUX



Informations aux habitants n°4

Permanence de recrutement de l'Armée de Terre à Soissons le 2ème Semestre 2020

Veillez trouver ci-joint les dates des permanences.

Un conseiller en recrutement sera présent afin
d'expliquer toutes les offres proposées.

MAI 2020



**JE VIENS
DE LOIN
ET J'IRAI
LOIN.**

ANTHONY
INGENIEUR TALENT / PEUPLES DE CONQUÊTES

**L'ARMÉE DE TERRE
RECRUTE
15 000 POSTES**


ARMÉE DE TERRE

SENGAGER.FR
VOTRE VOLONTÉ, NOTRE FIERTÉ

© 2014 Armée de Terre

SOISSONS

Mission locale
18 rue RICHEBOURG
Matin: 9H00 à 12H00
Après midi: 13H30 à 16H30

08-29 Juillet
18 Aout
02-16-30 Septembre
14-28 Octobre
18 Novembre
02-16 Décembre

CIRFA de Laon
44, rue Vinchon BP 70
02003 LAON Cedex

Tél: 03.23.26.72.38
Mail: gra-ne-cirfa-terre-laon.accueil.fct@intradef.gouv.fr

LAFFAUX



Informations aux habitants

ELECTION SENATORIALE 2020

Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale le dimanche 27 septembre 2020.

Le vendredi 10 JUILLET 2020 à 19h30 SALLE DE LA MAIRIE (SEANCE A HUIS CLOS)
Séance à huis clos compte tenu de l'état d'urgence et des mesures sanitaires
Cette réunion se tiendra dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET



Le COVID-19 est toujours présent, le repas traditionnel du 14 juillet n'aura pas lieu cette année.

Elle sera célébrée par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts **à 11h30** suivi d'une minute de silence.

La cérémonie se déroulera dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières qui sont toujours de mise.

Informations aux habitants

SECRETARIAT

Il sera fermé du **LUNDI 13 JUILLET** au **30 JUILLET Inklus**

Reprise des permanences **le LUNDI 3 AOUT à 16h30.**

La reprise sera assurée uniquement sur rendez-vous jusqu'au 3 SEPTEMBRE mais avec des conditions particulières d'accueil des usagers.

Le port du masque est obligatoire lors des rendez-vous dans les locaux de la Mairie, les règles de distanciation physique devront être respectées.

La secrétaire continuera d'assurer les activités de gestion aux heures habituelles.

Vous pouvez contacter le secrétariat au 03 23 53 11 73 ou lui laisser un message, ou par mail pour la prise de RDV : mairie.laffaux@wanadoo.fr.

Si urgence UNIQUEMENT : 07 68 68 67 98

Le Maire tiendra permanence

Le JEUDI 16 JUILLET de 18h00 à 19h00

Le JEUDI 23 JUILLET de 18h00 à 19h00

Le JEUDI 30 JUILLET de 18h00 à 19h00



Informations aux habitants

Prévention canicule 2020

Les fortes chaleurs de ces derniers jours nous incitent à tomber le masque, faite attention à vous, vos proches et aux autres.

Le COVID-19 est toujours présent.

Les recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, le HCSP préconise l'utilisation des différents moyens de rafraîchissement, collectifs ou individuels, en respectant les mesures barrières pour éviter toute transmission du virus (lavage régulier des mains, tousser ou éternuer dans son coude, éviter les embrassades, utilisation de mouchoirs à usage unique, port du masque...).

Par ailleurs, pour prévenir les dangers liés aux fortes chaleurs, il est recommandé de :

- fermer les volets et les fenêtres le jour et les ouvrir la nuit ;
- dans la mesure du possible, rester chez soi aux heures les plus chaudes dans une pièce rafraîchie ou se rendre au moins deux heures dans un endroit frais ou un lieu ombragé ;
- porter des vêtements légers et de couleur claire ;
- s'humidifier régulièrement avec un brumisateur ou une douche ;
- boire et manger régulièrement pour garder les sels minéraux

En cas d'urgence, il est aussi possible de contacter le 15 SAMU (Service d'aide médicale urgente) ou le 18 pour les pompiers.

Informations aux habitants



SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert depuis **le LUNDI 3 AOUT** ainsi que la reprise des permanences le LUNDI de 16h30 à 17h30 et le JEUDI de 16h00 à 18h00

L'accueil du public sera assuré uniquement sur rendez-vous jusqu'au 3 SEPTEMBRE avec le port du masque dans les locaux de la Mairie, les règles de distanciation physique devront être respectées ainsi que le nombre de 2 personnes par rendez-vous.

Vous pouvez contacter le secrétariat au 03 23 53 11 73 ou lui laisser un message, ou par mail pour la prise de RDV : mairie.laffaux@wanadoo.fr.

Le Maire ne sera pas disponible du 10 au 31 AOUT, M ORLAK et M OROY assureront la permanence en son absence.

Pour tous renseignements vous rapprocher du secrétariat ou contacter :

- Le premier adjoint M ORLAK au 06 26 64 20 97
- Le deuxième adjoint M OROY au 06 34 36 00 05

L'employé communal sera en congés du 10 au 18 Août.

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances

LAFFAUX



Informations aux habitants

SECRETARIAT

Compte tenu des nouvelles informations gouvernementales liées au COVID 19, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, **les permanences seront assurées uniquement sur rendez-vous, 2 personnes maximum** par RDV avec **port du masque obligatoire dans les locaux de la Mairie**, les règles de distanciation physique devront être respectées.

L'accueil du public se fera dans la salle de réunion et **durera 30mn maximum**.

Afin de pouvoir répondre à vos sollicitations, lors de la prise de RDV, communiquez au maximum vos besoins à la secrétaire qui se chargera de les préparer à l'avance si nous disposons des documents que vous avez demandé.

La secrétaire continuera d'assurer les activités de gestion aux heures habituelles :

- Le lundi de 13h30 à 17h30 avec l'accueil du public de 16h30 à 17h30
- Le jeudi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 avec l'accueil du public de 16h00 à 18h00

Vous pouvez contacter le secrétariat au 03 23 53 11 73 ou lui laisser un message, ou par mail pour la prise de RDV : mairie.laffaux@wanadoo.fr.

Si urgence **UNIQUEMENT** : 07 68 68 67 98

M GOIN Christophe

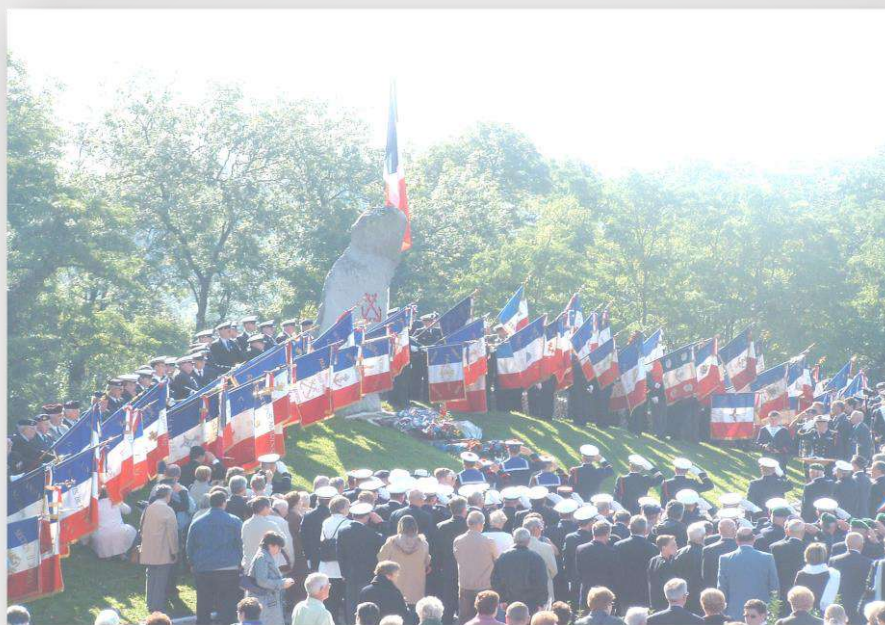
Le Maire

LAFFAUX



Informations aux habitants

MANIFESTATION DES FUSILIERS MARINS



Commune de LAFFAUX

*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à ces cérémonies*

9 h 40 Dépôt de gerbes au monument aux morts

10 h Messe en l'église paroissiale Notre - Dame

11 h 30 Cérémonie du souvenir à la stèle des Fusiliers Marins.

Les consignes sanitaires sont de mises.

(Sous réserve d'annulation par la préfecture ou l'organisateur)

Circulation et stationnement

La circulation et le stationnement seront réglementés par arrêté municipal le **DIMANCHE 27 SEPTEMBRE de 8h à 12h** sur les voies suivantes :

- **La circulation et le stationnement sont interdits** sur la place de la Mairie du carrefour de la Place CHOLON et de la Rue Cassegrain, la Rue de CAPPE, la Rue CAPPELLE jusqu'à l'église.

- **Les riverains concernés par cet arrêté**, sont invités à prendre leurs dispositions avant 8h00 afin que les véhicules ne restent pas stationnés dans ces rues.

La commune vous en remercie à l'avance.

AMICALE DE CHASSE DE LAFFAUX

- Les journées de chasse de la saison 2020 sont fixées à ces dates :
 - Samedi 17 septembre
 - Samedi 14 novembre
 - Samedi 12 décembre



Pour 2021, les dates de chasse vous seront communiquées lorsque la Mairie en aura eu connaissance.

La commune se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect des panneaux et des interdictions de circuler dans le camp mis en place par l'amicale de chasse.

Le Maire

M GOIN

LAFFAUX



Informations aux habitants

Dernièrement vous avez été confronté à une coupure d'eau sur le réseau, certaines rues ont manqué d'éclairages pendant quelques jours, certains d'entre vous ont été confronté à une tentative de cambriolage et d'autres ont trouvé des animaux domestiques dans la commune.

Il y a aussi les informations transmises par la préfecture sur l'évolution du CORONAVIRUS qui sont de plus en plus importantes.

Lors de notre campagne, nous avons évoqué la sécurité et la prévention dans notre village. Celles-ci sont aux cœurs des préoccupations des municipalités, parce que vivre serein est un droit pour chacun.

Savoir que l'on peut compter sur la solidarité et la vigilance de ses voisins contribue à construire un cadre de vie où l'on se sent en sécurité. C'est en tout cas l'objectif du dispositif gratuit et ouvert à tous que nous mettrons en place en début d'année.

Ainsi La Mairie va pouvoir déclencher des alertes qui seront reçues directement par SMS et par mail par tous les Voisins Vigilants et Solidaires en cas d'événement exceptionnel (fait de cambriolage, alerte météo, route barrée par cause de travaux.....)

L'interlocuteur Mairie recevra les alertes émises par les administrés et les transmettra à l'autorité. Cela leur permettra d'assurer le traitement de l'information et de cibler leurs actions.

La Mairie disposera de la signalétique dissuasive et pourra créer une relation de proximité et de confiance avec les membres de communauté de Voisins Vigilants et Solidaires de la commune.

Afin de pouvoir préparer ce dispositif, si vous le souhaitez, je vous invite à communiquer à la Mairie votre numéro de portable ainsi que votre adresse Mail.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Le Maire M GOIN Christophe

Madame, Monsieur.....accepte de recevoir par l'intermédiaire du dispositif VOISIN VIGILANT, toutes informations de la Mairie sur des faits de cambriolage, de la prévention diffusés par la gendarmerie, des alertes météo de la préfecture, des routes barrées pour cause de travaux, des incidents sur les réseaux d'eau, électricité, téléphonie, des manifestations etc...par une alerte par SMS, Mail ou après consultation du site.

Téléphone portable :

Mail :

LAFFAUX



Informations aux habitants

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé jusqu'au 04 décembre en attendant le remplacement de LAURENCE, les permanences seront donc assurées le :

- LUNDI par M ORLAK ou M OROY
- JEUDI par le Maire

Compte tenu des nouvelles informations gouvernementales liées au COVID 19, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, **les permanences seront assurées uniquement sur rendez-vous, 2 personnes maximum** par RDV avec **port du masque obligatoire dans les locaux de la Mairie**, les règles de distanciation physique devront être respectées.

L'accueil du public se fera dans la salle de réunion et **durera 30mn maximum**.

Afin de pouvoir répondre à vos sollicitations, lors de la prise de RDV, communiquez au maximum vos besoins afin de les préparer à l'avance si nous disposons des documents que vous avez demandé.

Les horaires de la permanence :

- Le lundi, l'accueil du public est de 16h30 à 17h30
- Le jeudi, l'accueil du public est de 17h00 à 18h00

Vous pouvez contacter le secrétariat au 03 23 53 11 73 ou laisser un message par mail (mairie.laffaux@wanadoo.fr) pour la prise de RDV en indiquant votre demande.

Si urgence UNIQUEMENT : 07 68 68 67 98

M GOIN Christophe

Le Maire



LAFFAUX



Informations aux habitants

*En raison des consignes sanitaires en vigueur la commémoration ne pourra comporter plus de 3 personnes (Maire – 2 Adjointes)
Et les différentes manifestations ne pourront avoir lieu.*

Mercredi 11 Novembre à 11h30



*Commémoration de l'armistice de 1918
Lecture de lettres de poilus
Lecture du message du Président de la République
Dépôt de gerbes*

*BEAUJOLAIS NOUVEAU
Celui-ci n'aura pas lieu cette année
Le COVID aura eu raison de lui*



CCAS

Le repas des bénéficiaires du CCAS n'aura pas lieu cette année.



Une carte cadeau d'une valeur de 60 euros sera distribuée à la place du bon d'achat, celle-ci pourra être utilisée dans plusieurs enseignes sans pour autant utiliser la totalité de cette somme.



Cette semaine, la circulation sur la RD537 au niveau du PAINTBALL sera perturbée dans les virages par la remise en place d'un poteau ORANGE.

Une circulation alternée sera mise en place par ORANGE, la circulation sera perturbée, adaptez votre vitesse, pensez aux techniciens sur la chaussée et à vous.

Le Père Noël ne pourra pas passer cette année.



Le Père Noël et ses Rennes ne pourront pas survoler et se poser sur les toits de notre village cette année. Une carte cadeau d'une valeur unique de 40 euros



LAFFAUX



Informations aux habitants

Déchetterie



La déchetterie de Villeneuve-Saint-Germain sera fermée pour cause de travaux du lundi 14 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021 inclus.

Les administrés des communes sous convention avec le Grand Soissons Agglomération (Allemand, Bucy-le-Long, Braye, Clamecy, Laffaux, Margival, Nanteuil-la-Fosse, Neuville-sur-Margival, Terny-Sorny, Vuillery) peuvent se rendre sur la déchetterie de Mercin-et-Vaux pendant les travaux munis de leur badge d'accès en déchetterie.

Prévention Monoxyde de Carbone

D'où vient le monoxyde de carbone ?

- Chaque année, au cours de la période de chauffe en période hivernale, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées, des poêles, des moteurs à combustion interne, cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint non électrique.
- Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui fonctionnent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol, ils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :

- Il ne se voit pas et ne sent rien, mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué, on peut aussi s'évanouir ou même mourir. Vous pouvez vous munir d'un appareil de détection de monoxyde pour se prémunir d'une intoxication, voir ci-dessous.



En cas d'urgence, appelez les secours :

- Ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous.
- 18 : Pompiers - 15 : Samu - 114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)
- 112 : Numéro d'urgence depuis un portable, attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.



Travaux sur la RN2



La bretelle de l'échangeur RN2/RD18/RD23/RD14 en direction de LAON sera fermée de jour comme de nuit pour travaux de renforcement de talus du 16 au 27 novembre 2020.

Pendant cette fermeture, une déviation sera mise en place à partir de la bretelle RN2/RD14 LES VAUXRAINS vers le Moulin de LAFFAUX, sortir à la bretelle du Moulin et reprendre la bretelle RN2 vers LAON, voir plan ci-dessous.

Pendant ces travaux, soyez vigilant, il y aura un afflux de véhicule plus important.



Informations France Victimes 02

En cette période difficile, l'association, France Victimes 02, Association Départementale d'Aide aux Victimes et d'Accès au Droit de l'AISNE, vous rappelle qu'elle maintient ses permanences sur l'ensemble du Département. En effet, s'il faut se protéger et protéger les autres, ils se donnent le devoir d'assurer une continuité des services pour les personnes qu'ils accompagnent habituellement.

En tant qu'élus, nous sommes souvent les premiers interlocuteurs des citoyens, nous sommes questionnés quotidiennement sur des domaines variés. On est également amenés à être saisis sur des litiges qui ne relèvent pas toujours de nos missions tout comme les secrétaires de mairie qui par leur investissement personnel et leur qualité d'écoute, sont également fréquemment sollicités.

La Mairie peut réorienter toute personne victime d'une infraction pénale, ou simplement rencontrant un litige, vers l'une de nos permanences vers cette association qui propose des entretiens gratuits et confidentiels avec un juriste, qui pourra écouter, orienter et accompagner la personne dans ses démarches. L'association peut être un relais entre la victime et ses différents interlocuteurs (Assureur, Magistrat, Avocats, Police, Gendarmerie, Huissier...).

Pour les victimes d'une infraction pénale, elle propose également un soutien psychologique gratuit.

Elles sont présentes sur l'ensemble du département et disposent de 27 points d'accueil dont :

- 8 permanences dans les 3 villes siègent de juridiction,
- 3 permanences hebdomadaires dans les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV), au sein des Tribunaux Judiciaires,
- 5 permanences hebdomadaires dans les commissariats de police,
- 6 permanences dans les brigades de gendarmerie de Thiérache.

Au regard de la situation actuelle, toutes leurs permanences se tiennent désormais exclusivement sur RDV, avec l'application stricte des gestes barrières.

N'hésitez donc pas à conserver ce numéro téléphonique : 03.23.20.65.61 (numéro unique départemental) ou leur adresse mail : contact@francevictimes02.fr

Les personnes seront alors mises en relation avec un juriste ou un psychologue en fonction de leur lieu d'habitation sur le département. L'association remercie la Mairie, car ce partenariat est nécessaire pour accompagner au mieux, notamment celles et ceux qui se retrouvent dans une situation d'isolement social en cette période où nous avons tous besoin les uns des autres.

Les contacter : FRANCE VICTIMES 02 contact@francevictimes02.fr Tél : 03.23.20.65.61

Tribunal Judiciaire 3 Place Aubry 02000 LAON

Association conventionnée par le Ministère de la Justice, et membre de la Fédération FRANCE VICTIMES



Association départementale
d'aide aux victimes et de médiation de l'Aisne

Nos Missions :

-  **Aide aux Victimes**
-  **Accès au Droit**

Retrouvez nous également sur  **facebook.**



Accompagnement juridique et psychologique
GRATUIT ET CONFIDENTIEL SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

03.23.20.65.61
contact@francevictimes02.fr

Accueil et Administration :
Place du 8 Mai 1945 (Quartier CHAMPAGNE) 02000 LAON



Aide aux Victimes

- **VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU PSYCHOLOGIQUES**
- Agression, violence conjugales ou intrafamiliales, Violences sexuelles...
- **UN ACCIDENT**
- Accident de la circulation
- Accident médical...
- **UNE ATTEINTE AUX BIENS**
- Dégradations de biens, vol, escroquerie, abus de confiance ou de faiblesse...

Accès au Droit

- **DROIT DE LA FAMILLE**
- Divorce, séparation,
- Pension alimentaire, garde d'enfants...
- **DROIT DU LOGEMENT**
- Impayés de loyers, dégradations locatives,
- Restitution du dépôt de garantie
- Troubles dans le logement...
- **DROIT DU TRAVAIL**
- Licenciement ou autres sanctions disciplinaires,
- Problème de salaires ou de conditions de travail...
- **TOUT AUTRE LITIGE**
- Problèmes relatifs au droit de la consommation
- Conflit de voisinage
- Succession...

AVEC VOUS NOUS AGISSONS

- INFORMATIONS JURIDIQUES,
- EXPLICATIONS DU FONCTIONNEMENT JUDICIAIRE,
- ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES : PLAINTES, CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE...
- AIDE À L'ÉLABORATION : D'UN DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE D'UN DOSSIER D'INDENNISATION
- SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE,
- ORIENTATION VERS LES PROFESSIONNELS OU LES INSTITUTIONS COMPÉTENTES (AVOCATS, NOTAIRES, JUDGES, ACTEURS SOCIAUX...)

VOUS AVEZ DES DROITS MAIS

Vous ne connaissez pas :
- la procédure à suivre,
- les démarches à effectuer,
- les personnes à solliciter,
- les documents à fournir,
ou vous souhaitez en parler simplement.

UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EST PROPOSÉ À TOUTES VICTIMES D'UNE INFRACTION PÉNALE



LES PERMANENCES SUR RDV

<p>CHATEAU-THIERRY L'Aigillage - 2 Av. Ernest Courrecelle Etampes sur Marne Centre Social La Robonde - 3 rue R. Locart</p> <p>CHARENTY Espace Service Public - 195 bd de Sud-Köstritz</p> <p>COISE Mairie - 91 Rue de Chantrelle</p> <p>HUISSEL France Services - 23 Place Jules Döcamp</p> <p>LA FERRE Mairie - Avenue du Général de Gaulle</p> <p>TERMIER Centre Social Au Fil De L'eau - 133 Av. Jean Jaurès</p> <p>VILLEFRANC-COTTENETS CCAS - Place des Écoles Espace de Vie et d'Animation - Appartement 3 11 Avenue Marx Dormoy</p>	<p>LAON Point d'Accès au Droit - Antenne Municipale Place du 8 Mai 1945 Palais de Justice - Bureau d'Aide aux Victimes 3 Place Aubry</p> <p>SAINTE-QUENTIN Maison de l'Égalité et du Droit Rue Victor Belin Centre Social Europe - Place de la Croixverte Centre Social Neuville - 6 Av. Pierre Choquet Palais de Justice - Bureau d'Aide aux Victimes Place Gracchus Babeuf</p> <p>SOISSONS Centre Social de Presles - 17 Av. R. Schumann Centre Social Saint Crispin - 10 Bd. Jean Vernez Palais de Justice - Bureau d'Aide aux Victimes 76 rue Saint Martin</p> <p>POUILLEY-FRANCAIS Commissariats de Police de : LAON - CHATEAU THIERRY - SAINT QUENTIN - SOISSONS - TERMIER Brigades de Gendarmerie de : CHARENTY - HIRSON - LE NOUVEAU-ARLE - MONCORNET - VERVINS</p>
---	---

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER GRATUITEMENT ET DANS LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

ACCUEILLIR AIDER ACCOMPAGNER
LES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES
FACILITER L'ACCÈS AU DROIT
DE CHAQUE CITOYEN



Association départementale
d'aide aux victimes
et de médiation de l'Aisne

Agréée par le Ministère de la Justice
Membre de la Fédération France Victimes

PLACE DU 8 MAI 1945
02000 LAON

03.23.20.65.61
contact@francevictimes02.fr

UNE ÉQUIPE DE JURISTES ET DE PSYCHOLOGUES PROFESSIONNELS, DES ACCUEILLANTS BÉNÉVOLES AU PLUS PROCHE DE VOUS GRÂCE À SES NOMBREUSES PERMANENCES DANS LE DÉPARTEMENT





MAIRIE
DE
LAFFAUX
02880

Tél : 03-23-53-11-73

Mail : mairie.laffaux@wanadoo.fr

OBJET : Distribution de la carte cadeau de Noël entre 9h15 et 12h30 le samedi 19 décembre.

Mesdames, Messieurs,

L'arbre de Noël fêté habituellement avec son goûter ne pourra se faire cette année à cause du COVID. Néanmoins, nous pourrions quand même mettre du soleil dans les yeux de vos enfants, leur rendre la magie de NOËL, voir l'émerveillement dans leurs yeux lorsqu'ils apercevront le Père Noël et recevront les chocolats, les mandarines ainsi que la carte cadeau puisqu'il sera présent pour accueillir vos enfants dans le hall de la Mairie le samedi 19 décembre 2020.

Afin de respecter les distanciations sociales et les gestes barrières, le sapin sera disposé dans le hall d'entrée. Vous passerez par la cour pour accéder à la salle de réunion puis au hall d'entrée pour rencontrer le père NOËL, prendre une photo souvenir auprès de lui et récupérer les chocolats ainsi que la carte cadeau avant de sortir par le devant de la Mairie.

Je compte sur vous pour suivre ces consignes sanitaires afin de protéger vos proches, sans oublier de vous protéger vous-même. **Le port du masque est obligatoire.**

Merci de respecter le créneau horaire suivant par ordre alphabétique de votre nom :

- ***B entre 9h15 et 9h30***
- ***C entre 9h30 et 10h00***
- ***D entre 10h00 et 11h00***
- ***G et L entre 11h00 et 11h30***
- ***N et P entre 11h30 et 12h00***
- ***S et V entre 12h00 et 12h30***

Le Maire

M GOIN Christophe



LAFFAUX



Informations aux habitants

Carte cadeau des membres du CCAS

Depuis de quelques années, le CCAS offre aux bénéficiaires un bon d'achat et ils sont invités par le CCAS à partager un moment de convivialité autour d'un repas.

Toutefois, cette année, la Covid-19 s'est invitée et comme personne ne veut s'asseoir à sa table, la manifestation a été annulée.

Pour montrer aux anciens que le conseil municipal ne les oublie pas, il a été décidé de remplacer ce bon d'achat par une carte cadeau clicado utilisable dans plus de 15000 enseignes ainsi que sur internet.

Cette carte permet de dépenser uniquement la somme que l'on désire, on n'est plus obligé de la dépenser en totalité.

Cette distribution sera faite lors du DIMANCHE 20 DÉCEMBRE par les membres du Conseil Municipal.

Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent un Joyeux Noël,

Puisse-t-il vous apporter la joie et tous les bonheurs que vous méritez.

